



LÉGISLATURE 2020-2025
DÉLIBÉRATION PR-1190
SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 14 avril 1984;

vu l'article 7 des statuts de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

par 71 oui, contre 1 non

Article unique. – Le Conseil municipal approuve le rapport annuel d'activité 2014, le compte de pertes et profits et le bilan au 31 décembre 2014, l'annexe aux comptes 2014 et le rapport de l'organe de contrôle du 24 mars 2015 de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social.

La Secrétaire:

Fabienne Beaud

Certifié conforme:

La Présidente:

Albane Schlechten